

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Avril 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1<sup>ER</sup> Avril 2016 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Didier VUILLAUME, Maire.

**PRESENTS:** Mr. Didier VUILLAUME. Mr. Jean FREYRI. Mme Martine JUPY. Mme Jacqueline KIEFFER. Mr Laurent PICHOT. Mme Martine DRILLON. Mme Monique HARTWICH. Mr Jean-Jacques HUGUENOT. Mme Corinne LETERRIER. Mr Benoit MERCIER. Mme Nora SI BACHIR. Mr Jean-Marc BEZARD. Mr Arnaud LELACHE. Mr Rémi CURÉ.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Aurore LEFEVRE.

**SECRETAIRE :** Mr Arnaud LELACHE

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

## **1°- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le Conseil Municipal présidé par Mme Martine JUPY, maire-adjoint chargée des finances, le Maire ayant quitté la séance le temps du vote, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, le sept Avril deux mil seize, ce jour, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, Constatant que le compte administratif présente :

Reports

Pour rappel ; déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure	176 418.72 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	341 455.67 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution ( <i>Déficit 001</i> ) de la section d'investissement de	14 069.84 €
Un solde d'exécution ( <i>Excédent 002</i> ) de la section de Fonctionnement	30 979.91 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaitre des restes

A réaliser :

<b>En dépenses pour un montant de :</b>	99 233.00 €
---	-------------

<b>En recettes pour un montant de :</b>	104 000.00 €
---	--------------

€

## **AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE**

<b>FONCTIONNEMENT 2014 :</b> .....	<b>+ 175 433.33 €</b>
------------------------------------	-----------------------

## **2° - APROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Après s'être fait présenter le budget unique 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des compte de tiers, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des reste à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les paiements, ordonnances qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2015, visé et vérifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **3° - VOTE DES TROIS TAXES**

Pour la troisième année consécutive, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les le taux des taxes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le taux des trois taxes comme suit :

- Taxe Habitation	17.25 %
- Taxe Foncière (bâti)	19.78 %
- Taxe Foncière (non bâti)	44.96 %

Le Maire informe le Conseil Municipal, que du fait du rattachement de 19 Communes du Nord de la Seine et Marne au département de l'Oise. Ces communes vont probablement quitter notre SMITOM (Syndicat des Ordures ménagères). De ce fait, il faut s'attendre à une hausse de la taxe sur les ordures ménagères à SAMMERON.

### **4° - VOTE DES SUBVENTIONS 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer, pour l'année 2016, les subventions suivantes, au compte 65748 :

Anciens Combattants	300 €
Association des Parents d'élèves	100 €
Club du 3 <sup>ème</sup> Age	300 €
S.V.L.	1 600 €
U.S.S.J.C.U.	1 930 €
La Sonde	170 €
Poney Club	2 000 €
Délibérations diverses	100 €

### **5° - VOTE DU BUDGET UNIQUE 2016**

Après avoir entendu le rapport de la commission des finances et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VOTE le budget unique de la Commune qui en découle, tel qu'il est présenté par le Maire et qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 106 037.89 € pour la section de Fonctionnement et à 691 069.84 € pour la section Investissement

D'autre part, le Maire annonce le départ en retraite de Patrick qui travaille dans la Commune depuis 33 ans. Il propose au Conseil Municipal de lui attribuer une prime de départ de 1 200 €. La proposition est adoptée par 11 voix pour et 3 abstentions.

### **6° - DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet d'installation d'un équipement multisports d'un montant estimé de 92 300 € qui serait mis à la disposition des pré-ados et adolescents, population de la Commune à qui aucun lieu structuré de rencontre n'est proposé.

Ce city Parc serait installé au cœur du village, près de la Mairie, de la salle polyvalente et de l'école permettant ainsi aux jeunes de se rassembler et de se structurer autour d'équipements appropriés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DONNE** un avis **FAVORABLE** à la réalisation de ce projet,

- **SOLLICITE** une subvention auprès :

- a) De la direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires du Département de Seine et Marne
- b) De la M.S.A. (Mutuelle Sociale Agricole)

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Le Maire s'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de subvention.

## **7°- POINT SUR LE SCHEMA DIRECTEUR DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Pour rappel, le Préfet avait soumis à la Communauté de Communes du Pays Fertois un projet de fusion avec la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq. Les Communes du Pays Fertois s'étaient prononcées contre cette fusion, et ont indiqué à l'Etat s'inscrire de préférence dans un projet à moyen terme de rapprochement de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers.

Le Préfet a indiqué qu'il acceptait notre requête. Le projet de fusion de Communautés de Communes du Pays de l'Ourcq et du Pays Fertois n'est donc plus à l'ordre du jour.

## **8° - POINT SUR LE FESTIVAL DE PRINTEMPS**

La municipalité se félicite d'accueillir une série de concerts en l'Eglise et la Salle Polyvalente de SAMMERON.

## **9° - TRANSPORTS SCOLAIRES – NOUVEAUX TARIFS POUR LES FAMILLES**

Le Conseil Départemental nous a informés qu'il allait cesser de subventionner les transports scolaires du Département. Ceci concerne les bus scolaires du R.P.I. et les cartes de transport scolaires des collégiens et lycéens. Il faut donc s'attendre à une hausse importante du coût des transports scolaires pour les familles. La Commune va étudier si elle peut allouer une subvention pour compenser une partie de la hausse des tarifs.

## **10° - QUESTIONS DIVERSES**

- a) Le Conseil Municipal accepte la demande de dérogation scolaire pour la famille LU.
- b) Vidéo surveillance : Jean FREYRI informe le conseil municipal qu'il a assisté à une réunion à Saint-Jean-les-deux-Jumeaux pour éventuellement participer à un achat groupé de caméra vidéo.  
Le conseil municipal, pour l'instant, n'est pas favorable à la vidéosurveillance et ne souhaite pas adhérer.
- c) Le site « marésidence.fr » est désormais opérationnel. Jean-Jacques HUGUENOT demande à ce que l'on mette en place le kit de lancement. Une large place sera faite sur le prochain bulletin municipal.
- d) Jean-Jacques HUGUENOT fait part au conseil municipal d'un éventuel problème sur le nouveau chemin de la Grange au Bois ne permettant pas l'accès à Montretout.  
Au passage, il signale que l'ancien chemin est toujours présent au cadastre.  
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'échange avait été accepté par un précédent conseil municipal et propose que la commission des chemins se rende sur place pour étudier les possibilités.
- e) Jacqueline KIEFFER demande au Conseil Municipal s'il est possible d'étudier un contrat collectif pour l'assurance d'une complémentaire santé à la demande de certains seniors de la Commune.  
Le Maire précise que ce dossier est à l'étude mais compte-tenu de la taille de la Commune, il sera sans doute nécessaire pour obtenir des prix intéressants de traiter ce sujet au niveau de la Communauté de Communes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Maire,  
**Mr Didier VUILLAUME**

**EMARGEMENTS**

Mr Didier VUILLAUME	
Mr Jean FREYRI	
Mme Martine JUPY	
Mme Jacqueline KIEFFER	
Mr Laurent PICHOT	
Mme Aurore LEFEVRE	
Mr Rémi CURÉ	
Mme Martine DRILLON	
Mr Arnaud LELACHE	
Mme Monique HARTWICH	
Mr Jean-Jacques HUGUENOT	
Mme Corinne LETERRIER	
Mr Benoit MERCIER	
Mme Nora SI BACHIR	
Mr Jean-Marc BEZARD	